Cave
folio
FRC
9509

ÉTAT DE SITUATION

DE LA

CAISSE DE L'EXTRAORDINAIRE,

Au 15 Septembre 1792.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

ÉTAT
DES
RECETTES ET DÉPENSES

Faites à la Caisse de l'Extraordinaire, depuis l'époque de sa Création, jusqu'au 15 Septembre 1792. *Division faite des Objets reçus et payés pendant la Session du Corps Constituant, et de ceux qui l'ont été pendant la Session du Corps Législatif.*

CREATION D'ASSIGNATS

Pour servir à la Dépense de la Caisse de l'Extraordinaire.

L'Assemblée Constituante avait créé jusqu'au 30 septembre 1791, jour de sa séparation, des Assignats, SAVOIR :

16 et 17 Avril 1790	400,000,000		
23 Septembre	800,000,000	1,800,000,040	» »
19 Juin 1791	600,000,040		
La première Législature en a créé, SAVOIR :			
2 Novembre 1791	300,000,000		
30 Avril 1792	300,000,000	900,000,000	» »
30 Juillet 1792	300,000,000		
TOTAL des Créations		2,700,000,040	» »
La Dépense, jusqu'au 15 Septembre, est de		2,492,331,177	19 10
Reste sur lesdites Créations au 15 Septembre 1792		207,668,862	» 2
La Dépense, jusques et compris le 15 Septembre 1792, est de		2,492,331,177	19 10
Brûlemens jusqu'audit jour		617,000,000	» »
Reste sur lesdites Créations		1,875,331,177	19 10
A quoi ajoutant le montant des Billets de Caisse restant à échanger cejourd'hui		7,636,800	» »
Le Total de ce qu'il y a en circulation, est de		1,882,967,977	19 10
La Circulation peu s'élever à Deux Milliards.			
Reste pour arriver à cette somme, celle de		117,032,022	» 2
		2,000,000,000	» »

CREATION D'ASSIGNATS

Pour servir aux Échanges.

L'Assemblée Constituante a créé des Assignats pour l'échange, SAVOIR :

Par Décret du 13 Mai 1791.	100 Millions en Assignats de 5*	100,000,000	» »
29 Juillet	30 Millions de 500* destinés à retirer de la circulation pareille somme en Assignats de 2000*, ci	30,000,000	» »
		130,000,000	» »

L'Assemblée Législative a créé des Assignats pour l'échange, SAVOIR :

Décret du 9 octobre 1791.	100 Millions en Assignats de 5 liv., ci			100,000,000	
8 décembre 1791.	100 Millions en	25		100,000,000	
Idem	100 Millions en	10		100,000,000	
23 décembre 1791.	100 Millions en	50	s.	100,000,000	600,000,000 » »
Idem	100 Millions en	25	s.	100,000,000	
Idem	50 Millions en	15	s.	50,000,000	
Idem	50 Millions en	10	s.	50,000,000	
TOTAL des Créations destinées à l'échange					730,000,000 » »

DÉPENSE.

1°. Par Décret du 30 Avril 1792, l'Assemblée a distrait des Assignats créés pour l'échange, la somme de 59,600,000 liv. pour faire partie de la Création des 300 Millions du même jour, destinés à la dépense de la Caisse, ci	59,600,000 » »		
Sur quoi il faut observer qu'il y a eu erreur dans le Décret, puisqu'il ne restait de l'échange à cette époque, que 59,400,000 liv. d'où il résulte qu'il manque à la fabrication ordonnée par le décret du 30 avril 1792, 200,000 en Assignats de 5 liv. qu'il faudra ou fabriquer ou déduire sur ceux destinés à l'échange, pour être reportés au Compte des Assignats créés pour la dépense de la Caisse.			243,075,000 » »
2°. Echange en Assignats de 5 livres, contre ceux de plus forte somme	170,600,000 » »		
3°. Echange en Assignats de 15 s	1,665,000 » »	173,475,000 » »	
4°. Echange en Assignats de 10 s	1,210,000 » »		
Reste pour opérer les échanges			486,925,000 » »
Sur quoi il y avait dans la Caisse à trois clefs, le 15 septembre 1792.			
En Assignats de 15 s	3,810,000 » »		11,115,000 » »
En Assignats de 10 s	7,305,000 » »		
Reste à venir de la fabrication			475,810,000 » »

NOTA. Sur les Assignats échangés, ceux envoyés à Guibray et à Beaucaire, ne sont point encore remplacés dans la Caisse. Le surplus y est rentré.

CAISSE A TROIS CLEFS.

ASSIGNATS.

Il étoit entré dans la Caisse à trois clefs, pendant la Session de l'Assemblée Constituante, SAVOIR :

La totalité des Assignats de la première création	400,000,000	» »
La totalité des Assignats de la seconde création	800,000,000	» »
Partie de ceux de la troisième création	259,525,000	» »
	1,459,525,000	» »

Il y est entré pendant la Session de l'Assemblée Législative, c'est-à-dire, depuis le 1er Octobre 1791, jusqu'au 15 Septembre 1792 inclusivement, SAVOIR :

Le surplus de ceux de la 3e. création	340,475,040	» »	
La totalité des Assignats de la 4e. création	300,000,000	» »	
de la 5e. création	299,800,000	» »	1,063,775,040 » »
de la 6e. création	123,500,000	» »	
TOTAL			2,523,300,040 » »
Il en est sorti pour la gestion du Trésorier pendant la Session de l'Assemblée Constituante, ci	1,453,850,000	» »	2,523,300,040 » »
Pendant la Session de l'Assemblée Législative, depuis le 1er Octobre 1791, jusqu'au 15 Septembre 1792	1,069,450,040	» »	
RESTE dans la Caisse à trois clefs			» » »

GESTION DU TRÉSORIER.

COMPTE GÉNÉRAL DE L'EMPLOI DES ASSIGNATS

Le Trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire a reçu sur la masse totale des Assignats, par l'effet des versemens de la Caisse à trois clefs en celle de Gestion, ainsi qu'on l'a vu par le Compte précédent, ci 2,523,300,040 "

DÉPENSE.

OBJETS DE DÉPENSE.	PAIEMENS FAITS		TOTAUX.
	Pendant la Session de l'Assemblée Constituante.	Pendant la Session de l'Assemblée Législative.	
CHAPITRE PREMIER.			
Versemens en masse au Trésor National.	.....		
Ces versemens, composés des supplémens de la recette ordinaire, des remplacemens des dépenses extraordinaires, de cinq millions par mois pour frais du culte, et de tous autres objets de versemens en masse, s'élèvent à.....	574,651,854 10 10	695,678,628 " "	1,270,330,482 10 10
CHAPITRE II.			
1°. Echange des Promesses et Billets de Caisse...	369,156,900 " "	23,206,300 " "	392,363,200 " "
2°. Remboursement des intérêts des 1ers 400 millions,			
Savoir : En coupons en nature.....	4,449,296 10 "	1,382,452 10 "	5,831,749 " "
Savoir : En intérêts des promesses et billets de Caisse.....	1,193,931 10 "	348,094 10 "	1,542,026 " "
3°. Remboursement des Assignats libres.....	1,826,000 " "	2,000 " "	1,828,000 " "
TOTAL.....	376,626,128 " "	24,938,847 " "	401,564,975 " "

Suite du Compte général de l'emploi des Assignats.

OBJETS DE DÉPENSE.	PAIEMENS FAITS Pendant la Session de l'Assemblée Constituante.	PAIEMENS FAITS Pendant la Session de l'Assemblée Législative.	TOTAUX.
CHAPITRE III.			
Remboursement de la Dette publique exigible.			
PREMIÈRE DIVISION.			
Créances reconnues à la liquidation générale.			
Offices de Judicature	227,004,013 18 11	92,977,239 1 7	319,981,253 » 6
Dettes exigibles des ci-devant Corps de Judicature..	.....	34,050 2 5	34,050 2 5
Brevets de retenues, Offices et Commissions Militaires	14,815,083 » 3	17,669,670 13 2	32,484,753 13 5
Charges de Finance	3,650,930 2 2	4,405,368 9 8	8,056,298 11 10
Offices Domaniaux	1,098,721 7 7	879,354 2 4	1,978,075 9 11
Droits Domaniaux ou Domaines engagés	232,838 6 8	1,227,585 17 11	1,460,424 4 7
Dîmes inféodées	494,350 » »	402,477 1 8	896,827 1 8
Indemnités à la charge de l'Etat	.....	80,767 19 8	80,767 19 8
Fonds d'avance et cautionnemens des Compagnies de Finance	3,446,062 » »	89,099,695 » »	92,545,757 » »
Taxations et augmentations de gages	97,268 2 6	987,133 » 1	1,084,401 2 7
Gages et autres charges des états du Roi liquidés..	7,580,038 5 10	11,830,164 1 1	19,410,202 6 11
Offices, Maîtrises et Brevets d'Arts et Commerce..	5,639,880 7 3	6,148,820 9 4	11,788,700 16 7
Dettes exigibles des Corps et Communautés d'arts et métiers	.....	26,370 3 4	26,370 3 4
Rentes de 20 liv. et au-dessous sur les Pays d'État...	.....	773 6 8	773 6 8
Rentes sur le Clergé. Emprunts de 1755	.....	50,000 » »	50,000 » »
Rentes sur le Clergé. Emprunts de 1780	906,500 » »	558,800 » »	1,465,300 » »
Rentes sur le Clergé. Emprunts de 1782	750,500 » »	91,000 » »	841,500 » »
Rentes sur le Clergé. Emprunts de 1785	4,084,583 6 7	2,097,215 11 »	6,181,798 17 7
Dettes exigibles des ci-devant Corps Ecclésiastiques supprimés	248,984 14 3	717,620 3 2	966,604 17 5
Arriéré. Des Pensions	4,071,261 19 7	2,423,926 14 4	6,495,188 13 11
Arriéré. Des Finances	13,635,586 18 9	8,037,256 10 7	21,672,843 9 4
Arriéré. De la Guerre	6,123,816 5 3	1,772,639 19 7	7,896,456 4 10
Arriéré. De la Marine	2,956,899 4 4	2,819,353 15 7	5,776,252 19 11
Arriéré. De la Maison du Roi	14,145,029 16 »	9,676,502 12 9	23,821,532 8 9
Objets compris au Décret du 13 Mars 1791. Billets des Régisseurs des vivres de la Marine.	2,381,000 » »	769,000 » »	3,150,000 » »
Objets compris au Décret du 13 Mars 1791. Papier-monnoie des Isles de France et de Bourbon	51,074 5 11	28,414 11 »	79,488 16 11
Objets compris au Décret du 13 Mars 1791. Lettres-de-change des Colonies	88,092 18 9	33,124 9 5	121,217 8 2
Objets compris au Décret du 13 Mars 1791. Billets des Fermes	19,560,000 » »	.....	19,560,000 » »
Objets compris au Décret du 13 Mars 1791. Billets de la Régie générale	1,093,000 » »	.....	1,093,000 » »
Objets compris au Décret du 13 Mars 1791. Assignations sur les Fermes	1,240,000 » »	.....	1,240,000 » »
Objets compris au Décret du 13 Mars 1791. Emprunts faits à Gènes	100,000 » »	4,206,523 14 7	4,306,523 14 7
Objets compris au Décret du 13 Mars 1791. Rescriptions sur la recette générale des Finances	31,007,130 » »	270,000 » »	31,277,130 » »
TOTAL des capitaux	366,502,645 » 7	259,320,847 10 11	625,823,492 11 6
Intérêts résultans de ces diverses créances	5,743,180 4 5	5,952,344 1 11	11,695,524 6 4
Intérêts des créances au-dessus de 10,000 liv	.....	554,616 5 8	554,616 5 8
TOTAL général de cette première Division.	372,245,825 5 »	265,827,807 18 6	638,073,633 3 6

Suite du Compte général de l'emploi des Assignats.

OBJETS DE DÉPENSE.	PAIEMENS FAITS Pendant la session de l'Assemblée constituante.	PAIEMENS FAITS Pendant la session de l'Assemblée législative.	TOTAUX.
DEUXIÈME DIVISION.			
1°. *Effets au Porteur.* 2°. *Diverses créances vérifiées au Trésor National.*			
Charges de la Maison du Roi	1,786,800 » »	710,600 » »	2,497,400 » »
Charges de la Maison de la Reine	699,000 » »	262,700 » »	961,700 » »
Offices des Gardes de la porte	423,000 » »	479,200 » »	902,200 » »
Offices de l'ancien Conseil d'Alsace	5,834 12 2	50,500 » »	56,334 12 2
Idem du ci-devant Parlement de Pau	87,000 » »	116,000 » »	203,000 » »
Anciens Offices supprimés avant 1789	.....	400 » »	400 » »
Rentes de 20 liv. et au-dessous	65,487 8 »	63,349 12 4	128,837 » 4
Diverses créances particulières (*a*)	208,000 » »	300,000 » »	508,000 » »
Assignations sur les Domaines	22,228,246 8 9	655,970 » »	22,884,216 8 9
Billets des Administrateurs des Domaines	13,563,600 » »	952,000 » »	14,515,600 » »
Ancienne Compagnie des Indes — Exigible avant 1791	1,037,637 10 »	93,937 10 »	1,131,575 » »
Ancienne Compagnie des Indes — Echéances subséquentes	312,125 » »	468,037 10 »	780,162 10 »
Emprunts — National	4,333,138 19 6	4,583,383 19 »	8,916,522 18 6
Emprunts — Viager de 1782	1,000 » »	.....	1,000 » »
Emprunts — De 100 millions de 1782 — Exigible avant 1791	14,072,043 9 9	1,639,095 18 10	15,711,139 8 7
Emprunts — De 100 millions de 1782 — Echéances subséquentes	1,648,705 15 2	5,285,561 15 11	6,934,267 11 1
Emprunts — De 125 millions de 1784 — Exigible avant 1791	6,221,050 » »	283,900 » »	6,504,950 » »
Emprunts — De 125 millions de 1784 — Echéances subséquentes	5,550,000 » »	5,941,900 » »	11,491,900 » »
Emprunts — De 80 millions de 1785 — Exigible avant 1791	7,611,200 » »	1,238,800 » »	8,850,000 » »
Emprunts — De 80 millions de 1785 — Echéances subséquentes	651,600 » »	1,010,200 » »	1,661,800 » »
Emprunts — De la Ville de Paris de Septembre 1786	1,360,000 » »	775,000 » »	2,135,000 » »
Emprunts — De 120 millions de Novembre 1787	134,000 » »	74,000 » »	208,000 » »
Emprunts — De l'Ordre du Saint-Esprit (*b*)	14,000 » »	.....	14,000 » »
Loteries — Des Hôpitaux	1,574,712 10 »	42,795 » »	1,617,507 10 »
Loteries — Royale de Décembre 1777	9,000 » »	6,600 » »	15,600 » »
Loteries — D'Octobre 1780	3,632,900 » »	225,300 » »	3,858,200 » »
Loteries — D'Avril 1783 à 600 liv. — Exigible avant 1791	3,840,480 » »	326,080 » »	4,166,560 » »
Loteries — D'Avril 1783 à 600 liv. — Echéances subséquentes	4,792,950 » »	284,100 » »	5,077,050 » »
Loteries — D'Octobre 1783 à 400 liv. — Exigible avant 1791	7,207,200 » »	874,140 » »	8,081,340 » »
Loteries — D'Octobre 1783 à 400 liv. — Echéances subséquentes	.....	6,802,980 » »	6,802,980 » »
Reconnoissances délivrées par le Trésor public en échange de partie des effets ci-dessus, lors de la suspension de leur remboursement	22,606,062 18 1	370,955 12 6	22,977,018 10 7
TOTAL, sauf à déduire le résultat du Compte ci-après	125,676,774 11 5	33,917,486 18 7	159,594,261 10 »

(*a*) On a classé sous ce titre général diverses créances qui se liquident au Trésor public, et qui n'ont aucun rapport aux différentes natures portées dans ce Compte. Telles sont, le remboursement fait à un particulier d'une quittance de finance supprimée par Edit d'Octobre 1771; le remboursement d'un des termes échus en 1791, du prix de l'acquisition faite par le Roi en 1780, des forêts de Camors et Florange, et dont les deux termes précédens avoient été remboursés en vertu d'une Loi particulière du 27 Mars 1791, etc.

(*b*) Ce capital est le seul qui s'en soit trouvé exigible, comme compris dans la suspension de 1788. Il ne s'en présentera plus d'autre au remboursement.

Suite du Compte général de l'emploi des Assignats.

OBJETS DE DÉPENSE.		PAIEMENS FAITS Pendant la session de l'Assemblée constituante.	Pendant la session de l'Assemblée législative.	TOTAUX.
ci-contre		125,676,774 11 5	33,917,486 18 7	159,594,261 10 »
DÉCOMPTE des retenues *faites sur partie des Capitaux ci-dessus, et des* restitutions *faites sur ces mêmes retenues.*				
Le montant des retenues faites pendant l'Assemblée constituante, est de..	84,253 13 9			
Celui des restitutions faites, est de...	» »			
Compensation faite, reste.....	84,253 13 9			
Les retenues pendant la session de l'Assemblée législative, sont de...	85,535 14 2			
Les restitutions sont de.....	1,824 2 9			
Le reliquat au 15 septembre 1792, est de.....	83,711 11 5			
Ces deux reliquats doivent être portés chacun dans sa colonne relative, pour y être déduits sur les capitaux ci-dessus, ci.....		84,253 13 9	83,711 11 5	167,965 5 2
Montant net des *Capitaux* de cette 2e. division.....		125,592,520 17 8	33,833,775 7 2	159,426,296 4 10
Intérêts résultans de partie de ces Capitaux, suivant les Bulletins délivrés par le Trésor public.....		1,265,206 12 8	106,498 14 1	1,371,705 6 9
TOTAL GÉNÉRAL de cette 2e. division, en capitaux et intérêts.....		126,857,727 10 4	33,940,274 1 3	160,798,001 11 7
Réunion des deux Divisions de ce Chapitre.				
Ire. DIVISION. *Créances reconnues à la liquidation générale*.....		372,245,825 5 »	265,827,807 18 6	638,073,633 3 6
IIe. DIVISION. *Effets au porteur*, etc.....		126,857,727 10 4	33,940,274 1 3	160,798,001 11 7
Total général du remboursement sur la Dette publique exigible au 15 Septembre 1792.....		499,103,552 15 4	299,768,081 19 9	798,871,634 15 1
CHAPITRE IV.				
1°. Secours aux Hôpitaux du Royaume.....		1,224,666 13 4	4,454,745 1 8	5,679,411 15 »
2°. Prêts aux Municipalités du Royaume.....		725,000 » »	2,740,000 » »	3,465,000 » »
3°. Avances aux Départemens.....		.....	1,136,983 16 »	1,136,983 16 »
TOTAL.....		1,949,666 13 4	8,331,728 17 8	10,281,395 11 »
CHAPITRE V.				
1°. Seizièmes payés aux Municipalités sur le prix de leurs acquisitions de Domaines Nationaux.....		33,500 » »	1,024,503 12 7	1,058,003 12 7
2°. Frais de ventes et d'administration des Domaines Nationaux.....		8,732 11 4	1,056,561 13 9	1,065,294 5 1
TOTAL.....		42,232 11 4	2,081,065 6 4	2,123,297 17 8

Suite du Compte général de l'emploi des Assignats.

OBJETS DE DÉPENSE.	PAIEMENS FAITS Pendant la Session de l'Assemblée Constituante.	PAIEMENS FAITS Pendant la Session de l'Assemblée Législative.	TOTAUX.
CHAPITRE VI.			
Divers objets de dépenses faites en vertu de Lois particulières, ci.....	766,880 7 6	4,892,511 17 9	5,659,392 5 3
CHAPITRE VII.			
Dépenses extraordinaires pour le département des affaires étrangères.....	.....	3,500,000 » »	3,500,000 » »
Récapitulation de la dépense.			
CHAPITRE Ier.....	574,651,854 10 10	695,678,628 » »	1,270,330,482 10 10
CHAPITRE II.....	376,626,128 » »	24,938,847 » »	401,564,975 » »
CHAPITRE III.....	499,103,552 15 4	299,768,081 19 9	798,871,634 15 1
CHAPITRE IV.....	1,949,666 13 4	8,331,728 17 8	10,281,395 11 »
CHAPITRE V.....	42,232 11 4	2,081,065 6 4	2,123,297 17 8
CHAPITRE VI.....	766,880 7 6	4,892,511 17 9	5,659,392 5 3
CHAPITRE VII.....	.....	3,500,000 » »	3,500,000 » »
TOTAL GÉNÉRAL de la dépense au 15 Septembre 1792.	1,453,140,314 18 4	1,039,190,863 1 6	2,492,331,177 19 10

BALANCE GÉNÉRALE.

La recette du Trésorier, en Assignats neufs, versés dans la Caisse de Gestion jusqu'au 15 Septembre 1792, est de.....		2,523,300,040 » »
La dépense est de.....		2,492,331,177 19 10
Ainsi il paroît rester en Caisse celle de.....		30,968,862 » 2
Mais il faut y ajouter une somme de 1,656,578 liv. que la Caisse s'est trouvée avoir économisée en même valeur d'Assignats neufs, par l'effet de la mise en valeur d'une partie des Coupons annexés aux premiers 400 millions d'Assignats ; opération dont les détails ont été expliqués dans le Compte imprimé chaque mois, et qu'on croit inutile de rappeler ici.....		1,656,578 » »
Ce qui porte le restant à employer de ces mêmes Assignats neufs au 15 Septembre 1792, à		32,625,440 » 2
A employer de plus		
1°. La somme de 27,000 liv. reçue de MM. les Officiers Municipaux de la ville de Dieppe, pour paiement par eux fait à-compte d'une somme de 316,880 liv. 7 s. 6 den. qu'on avoit délivrée le 23 Septembre 1791 aux fondés de pouvoirs des maisons Turnubull et Davelure, pour les fournitures de grains faites par lesdites maisons à la ville de Dieppe, ci...	27,000 » »	
2°. Celle de 724 liv. 5 s. provenant d'une restitution faite par deux particuliers pour intérêts qui leur ont été payés de trop dans le mois de Mars dernier, ci.	724 5 »	.....61,598 6 4
3°. Celle de 33,874 liv. 1 s. 4 den. pour gages des arriérés dont les fonds avoient été faits au payeur, et qui n'ont pas été réclamés, ci.....	33,874 1 4	
Ce qui porte le restant effectif dans la Caisse de Gestion du Trésorier, à.....		32,687,038 6 6

EXTINCTION DES ASSIGNATS, LEUR RENTRÉE, LEUR BRULEMENT.

La masse des Assignats mis en circulation, rentre successivement à la Caisse de l'Extraordinaire, par l'effet des différentes recettes qui vont être indiquées ici. Tous les Assignats qui en proviennent, et qui sont d'abord annullés, concourent à l'extinction de la masse en circulation par le brûlement qui s'en fait à mesure, conformément à la Loi du 15 décembre 1790, art. 10, titre 2, portant *qu'on annullera les Assignats versés en paiement des divers objets mentionnés en l'article 1er du même titre* : et cet article 1er embrasse, soit nominativement, soit implicitement sous le titre général de *toutes recettes extraordinaires*, toutes celles comprises en l'état ci-après :

NATURE DES RENTRÉES.	RECETTES FAITES Pendant la session de l'Assemblée constituante.	RECETTES FAITES Pendant la session de l'Assemblée législative.	TOTAUX.
CHAPITRE PREMIER. *Produit des Domaines Nationaux.* ARTICLE PREMIER.			
Capitaux de toute nature, provenans du prix des ventes, rachats et remboursemens faits à la Nation, étant observé que les intérêts se trouvent confondus comme accessoires, ci.....	254,890,992 8 7	304,029,976 6 9	558,920,968 15 4
ARTICLE II.			
Fruits et Revenus. Ce genre de recette est composé des produits de toute nature des Biens Nationaux, corporels ou incorporels jusqu'à leur vente, ci.....	30,077,550 5 6	25,913,047 5 3	55,990,597 10 9
CHAPITRE II. *Produit des Décimes.*			
Ce Chapitre est composé, 1°. des bons et restans en Caisse, tant du Receveur-général que des Receveurs particuliers du ci-devant Clergé; 2°. et du recouvrement de l'arriéré de ces mêmes Décimes, pour les années 1789 et antérieures, ci.....	2,380,611 10 5	528,169 14 2	2,908,781 4 7
à transporter.....	287,349,154 4 6	330,471,193 6 2	617,820,347 10 8

NATURE DES RCETTES.	RECETTES FAITES Pendant la Session de l'Assemblée Constituante.	RECETTES FAITES Pendant la Session de l'Assemblée Législative.	TOTAUX.
ci-contre.....	287,349,154 4 6	330,471,193 6 2	617,820,347 10 8
CHAPITRE III. *Rentrées diverses.*			
Ce titre général embrasse divers objets de recouvrement de différentes natures, ne tenant à aucune des classes ci-dessus, telles que diverses parties de mobilier ou de créances dépendantes des ci-devant Corps Ecclésiastiques et autres supprimés; le produit de la vente des Étalons, etc. ci.....	1,060,864 7 5	863,454 12 »	1,924,318 19 5
TOTAL des Assignats rentrés au 15 Septembre 1792.	288,410,018 11 11	331,334,647 18 2	619,744,666 10 1

BRULEMENT DES ASSIGNATS, *jusqu'au 15 Septembre 1792.*

Il en avoit été brûlé pendant la durée de l'Assemblée Constituante, ci.	284,000,000 » »	617,000,000 » »
Il en a été brûlé pendant la durée de l'Assemblée Législative, ci.....	333,000,000 » »	
Reste à brûler audit jour.....		2,744,666 10 1

CONTRIBUTION PATRIOTIQUE.

Le produit de la Contribution Patriotique a été entièrement destiné par la Loi de son établissement, à subvenir aux besoins du Trésor public. Elle ne se verse par les Contribuables dans la Caisse de l'Extraordinaire, que comme un dépôt, dont le Trésorier ne peut appliquer aucune partie au paiement des dépenses affectées sur cette Caisse. Aussi cette Contribution y fait-elle l'objet d'un compte particulier.

RECETTE DU TRÉSORIER.

Le Trésorier avoit reçu, pendant le cours de l'Assemblée Constituante.....		60,514,754 18 1
Il a reçu pendant la Session de l'Assemblée Législative.....		42,561,580 1 6
TOTAL de la recette.....		103,076,334 19 7

DÉPENSE.

Il avoit été versé au Trésor public, pendant la durée de l'Assemblée Constituante	53,812,679 5 11	89,722,784 4 4
Il y a été versé pendant la Session de l'Assemblée Législative.....	35,910,104 18 5	
Reste en caisse.....		13,353,550 15 3

DONS PATRIOTIQUES.

1°. *DONS ANCIENS.*

Ces dons anciens sont ceux qui ont été offerts à l'Assemblée Nationale dès le mois de Septembre 1789: il en a été formé une caisse particulière, dont cette Assemblée a d'abord confié la gestion à trois Commissaires pris dans son sein, conformément à son décret du 19 du même mois de Septembre.

Par les décrets des 22 Mars, 25 Avril et 13 Juin 1790, le montant de ces dons a été destiné successivement à mettre au courant le paiement des rentes de 50 liv., 100 liv., 300 liv. et au-dessous.

Suivant le compte rendu à l'Assemblée par ces Trésoriers, arrêté par décret du 17 Juin 1791, ils avoient reçu.....	2,197,812 10 7
Dans l'intervalle de l'arrêté de compte au jour de la remise du reliquat à la Caisse de l'Extraordinaire, ci.....	21,372 1 8
	2,219,184 12 3
Ce même décret ayant ordonné que la suite de cette comptabilité seroit suivie par le Trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire, celui-ci a reçu depuis le mois de Juillet 1791 jusqu'au 1er Octobre, fin de la Session de l'Assemblée Constituante.....	9,686 11 11
TOTAL de la recette pendant l'Assemblée Constituante.....	2,228,871 4 2
Il a reçu pendant la Session de l'Assemblée Législative.....	205,104 1 9
Total de ce qu'ont produit les Dons patriotiques anciens.....	2,433,975 5 11

Report du reliquat ci-contre..... 2,433,975 5 11

DÉPENSE.

Suivant le compte rendu à l'Assemblée par ces Trésoriers, arrêté par Décret du 17 Juin 1791, ils avoient employé, conformément à la destination ci-dessus établie,.....	1,928,136 » 3	
Dans l'intervalle de l'arrêté de compte, à la remise du reliquat faite au Trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire, il a été prélevé, conformément au Décret du 17 juin, une dépense de.....	1,200 » »	1,929,336 » 3

NOTA. Il n'a rien été dépensé par le Trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire.

Partant, reste en caisse au 15 Septembre..... 504,639 5 8

2°. *Dons nouveaux, Affectés à l'entretien des Gardes Nationaux des frontières.*

RECETTE.

Ces Dons s'élevoient, au 1er. Octobre 1791, fin de la session de l'Assemblée Nationale constituante.	43,236 5 »
Il a été reçu pendant le cours de l'Assemblée législative, jusqu'au 15 Septembre 1792.....	990,759 16 10
TOTAL de la Recette.....	1,033,996 1 10

DÉPENSE.

Payé à M. DE CUSTINE, en vertu d'une décision de l'Assemblée législative, en date du 22 Mai.....	1,200 » »
(*) Reste en Caisse au 15 Septembre 1792.....	1,032,796 1 10

3°. *Dépôts Militaires.*

Ces dépôts proviennent des sommes déposées dans les Caisses des ci-devant Trésoriers-généraux de la guerre, pour finances de charges et emplois militaires.

Il n'en a point été reçu pendant la session de l'Assemblée constituante.....	» » »
Reçu pendant la session de l'Assemblée législative.....	1,124,655 17 9
TOTAL en Caisse au 15 Septembre 1792.....	1,124,655 17 9

4°. *Revenus des Biens des Emigrés.*

On a commencé à toucher de ces revenus en Août.....	
Il en a été reçu au 15 Septembre 1792.....	16,660 6 3
TOTAL en Caisse.....	16,660 6 3

5°. *Produits de Vente des Biens des Emigrés.*

C'est dans ce mois qu'on a commencé à toucher cette nature de produit.....	
Il en a été reçu jusqu'au 15 Septembre 1792.....	50,152 2 «
TOTAL en Caisse.....	50,152 2 «

(*) Indépendamment de cette somme, il existe encore des effets en nature, tels que bijoux, argenterie, etc. dont la valeur ne sera portée en compte que lorsqu'elle aura été évaluée par la monnoie, et remplacée à la Caisse de l'Extraordinaire.

On n'a pu de même comprendre dans la recette les 152,562 liv. provenant de MM. les Députés, ayant été versées à la Caisse de l'Extraordinaire le 15 de ce mois, après l'arrêté des Ecritures.

DIVERS RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Récapitulation Générale des restans en caisse

au 15 Septembre 1792.

N°. 1er.

CAISSE A TROIS CLEFS			» » »
CAISSE DE GESTION, Savoir:			
1°. Sur les Assignats neufs	32,625,440 » 2	32,687,038 6 6	
En Assignats provenans des diverses remises faites à la Caisse	61,598 6 4		
2°. Sur la Contribution patriotique	13,353,550 15 3	14,890,986 2 9	
3°. Sur les dons patriotiques anciens	504,639 5 8		
4°. Sur les dons nouveaux pour l'armée des frontières	1,032,796 1 10		
5°. Sur le dépôt militaire		1,124,655 17 9	
6°. Sur les revenus des Biens des Emigrés	16,660 6 3	66,812 8 3	
7°. Sur les Capitaux provenans de la ventes desdits Biens	50,152 2 »		
8°. En Assignats à brûler provenans du produit des Domaines Nationaux, Décimes et autres rentrées diverses		2,744,666 10 1	
TOTAL		51,514,159 5 4	
A quoi il faut ajouter le montant des retenues faites à divers créanciers de l'État, en exécution des décrets des 24 juin et 29 juillet 1791, soit pour nantissement, soit pour paiement déterminé d'impositions		251,036 15 11	
TOTAL en Caisse au 15 Septembre 1792		51,765,196 1 3	

N°. 2.

Etat sommaire des Reconnoissances provisoires ou définitives, données en paiement des Domaines Nationaux, à l'époque du 15 Septembre 1792.

1°. Emplois faits directement par les Parties à la Caisse de l'Extraordinaire		18,919,778 15 6
2°. Emplois faits sur Mandats d'admission, en vertu de la Loi du 1er. Juillet 1792, SAVOIR;		
En Capitaux	4,929,908 5 10	4,960,469 13 7
En Intérêts	30,561 7 9	
3°. Emplois faits par les Receveurs de Districts		17,723,173 14 11
TOTAL		41,603,422 4 »

Nota. On donnait précédemment l'état par nature des Reconnaissances délivrées par le Directeur-Général de la Liquidation et applicables aux Domaines Nationaux; mais cet état ne présenterait aujourd'hui aucun renseignement utile, d'après le Décret du 27 juin, qui a donné la faculté d'employer toutes celles alors en circulation, et qui ne pouvaient être payés en Assignats, étant au-dessus de 10,000 liv. et d'après celui du 25 août, qui défend l'admission de celles délivrées, pour dîmes inféodées et qui faisaient naturellement partie de celles comprises dans l'état du Directeur-Général de la Liquidation.

N°. 3.

Remboursement et Brûlement des Coupons d'intérêts des premiers 400 *millions d'Assignats.*

	Coupons réels détachés des Assignats.	Intérêts attribués aux Promesses et Billets de la Caisse d'Escte.
On a vu par les précédens Comptes et par la note qui se trouve à la Balance Générale de celui-ci, l'opération qui a porté à 7,656,578 livres, la masse effective des intérêts produits par ces 400 millions.		
SAVOIR:		
En Coupons réels	6,000,000 » »	
En intérêts attribués aux Promesses et Billets de Caisse		1,656,578 » »
Il en a été remboursé jusqu'au 15 Septembre 1792, SAVOIR:		
1°. Sur les Coupons réels	5,831,749 » »	
2°. Sur les intérêts des Promesses et Billets de Caisse d'Escompte.		1,542,026 » »
RESTE à rembourser au 15 Septembre 1792	168,251 » »	114,552 » »
BRULEMENT DE CES COUPONS.		
Sur les Coupons rentrés montant à		5,831,749 » »
Il a été brûlé, jusqu'au 15 Septembre 1792		5,708,076 » »
RESTE à brûler		123,673 » »

AVIS.

On n'a pu comprendre dans ce compte par un chapitre particulier les 460,000 liv. recouvrées par le Ministre de la Guerre, et dont l'Assemblée Nationale a ordonné la disposition par la loi du 28 août dernier, parce qu'on ne s'est présenté que le 18 de ce mois. Il n'y a encore de rentré sur cette somme que 346,470 liv.

Je soussigné, Trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire, certifie le présent État-Général, ainsi que les divers Résultats, *exacts*, *véritables et conformes* aux Registres arrêtés le 15 Septembre 1792. A Paris, le 17 Septembre 1792. L'an 4e. de la Liberté.

Signé, *LE COUTEULX.*

Vu et vérifié par nous, Administrateur de cette Caisse. A Paris, le 17 Septembre 1792. L'an 4e. de la Liberté.

Signé, AMELOT.